

03

MISSION PARTAGÉE

Carnets
d'Identité Piariste

www.coedupia.com

coedupia 3.0  SCOLOPI



Carnets d'Identité Piariste RÉSUMÉ 03

- 3 LA RELATION DE CALASANZ AVEC LES LAÏCS
- 4 L'INCORPORATION PROGRESSIVE DES LAÏCS DANS LE CHARISME PIARISTE
- 6 PROPOSITIONS POUR INCLURE LE PROJET ÉDUCATIF DES EXPÉRIENCES QUI AIDENT LES ÉDUCATEURS POUR UNE PLUS GRANDE INTÉGRATION DANS LE CHARISME PIARISTE
- 7 RÉFLEXION ET DIALOGUE EN GROUPE



Auteur: Secrétariat Général du
ministère
Édition: Septembre 2020
Carnets d'Identité Piariste
www.coedupia.com

SCOLOPI

coeduPia 3.0

MISSION PARTAGÉE

Une orientation par laquelle une coresponsabilité ouverte est possible aux laïcs avec lesquels nous travaillons ensemble. Développement d'un «laïcat piariste» avec lequel le charisme et la mission calasanciennes sont partagés et avec lequel se forment des communautés chrétiennes en lien avec nos Œuvres.

LA RELATION DE CALASANZ AVEC LES LAÏCS

Pour donner stabilité et cohérence aux Écoles Pies, Calasanz s'entoura d'un bon nombre d'enseignants; certains embauchés, d'autres bénévoles. Il fut vite convaincu qu'une bonne solution pour garder la motivation des enseignants était de rassembler le groupe en lui donnant une structure de vie commune.

Une fois les écoles commencées, en 1602, Calasanz quitta le palais Colonna et partit vivre avec ses collaborateurs. On sait qu'en 1604 il y avait déjà une communauté de 18 personnes (7 prêtres et 11 laïcs) qui vivaient ensemble avec un certain degré de coexistence: nourriture en commun, communion de biens et même tâche. Leur style de vie était très similaire à celui d'une congrégation religieuse, mais sans le lien légal des vœux. De ce groupe, douze étaient des salariés. Après quelques années, seuls Joseph de Calasanz et Gaspar Dragonetti ont persévéré. De 1601 à 1612, Calasanz comptait 73 collaborateurs, dont huit moururent, 5 quittèrent le travail et un seul portait l'habit avec Calasanz en 1617.

Dans la pratique, la fidélité des enseignants laïcs était assez difficile; surtout s'ils avaient l'exigence de la vie commune stricte exigée par les règlements de la Congrégation paulinienne. Après une union de courte durée avec la Congrégation de la Mère de Dieu, la Providence le conduisit à fonder la première congrégation religieuse catholique dédiée à l'éducation populaire.

Cependant, le fondateur a maintenu une relation avec certains professeurs laïques, comme Bonaventura Serafellini, un calligraphe très prestigieux qui a commencé à travailler dans les écoles pies quand il était célibataire; plus tard, il s'est marié et a continué avec un contrat qui a assuré sa permanence dans les écoles. Francisco Selvagi a collaboré en tant que professeur de calligraphie, mais était veuf et a été accueilli dans la maison religieuse jusqu'à sa mort. D'autres laïcs avaient un grand rôle; surtout dans la période fondatrice des Écoles Pies.

Il est très intéressant de se plonger dans l'attitude que Calasanz avait devant les laïcs (parents et collaborateurs) et qui se manifeste dans ses nombreuses lettres.

Il souhaite que ses religieux témoignent toujours de l'appréciation et de la courtoisie envers les laïcs: *«Dans le passé, les laïcs déploraient que la réalité virtuelle ne mette une bonne mine à personne, mais qu'il leur semblait que c'était une mauvaise chose pour eux d'aller (à l'école). Corrigez-vous de cela et montrez votre appréciation aux laïcs et accordez-leur toute la courtoisie possible»* (EP101). Il veut le bénéfice de ses collaborateurs avant le sien: *«il se pourrait que (M. Ventura) espère qu'à un autre endroit, ils lui*

“La nouvelle manière de comprendre l'Église comme peuple de Dieu, a favorisé la présence des laïcs dans tous les domaines, en particulier dans l'éducation”

donneront plus que ce que nous lui donnons et, si tel était le cas, je préférerais ce qui était mieux pour lui, comme s'il avait affaire à moi » (EP 60).

En de nombreuses occasions, Calasanz a le besoin d'engager des professeurs laïcs parce qu'il n'a pas assez de religieux; en particulier pour les substitutions ou certaines questions spécifiques; il ouvre même de nouvelles écoles en s'appuyant sur des laïcs: «Quant à l'ouverture d'écoles (à Palerme), il faudra utiliser des matières profanes... mais elles doivent être de« talent optimal » (EP 2186).

Il exprime une nette inquiétude pour que les ouvriers aient un bon salaire: «Écrivez-moi aussi sur la façon dont le maître maçon Joseph fait, ce qu'il fait et s'il gagne suffisamment pour subvenir aux besoins de la famille» (EP 1257).

L'INCORPORATION PROGRESSIVE DES LAÏCS DANS LE CHARISME PIARISTE

Depuis son approbation en tant que congrégation religieuse (1617), la plupart du personnel travaillant dans les écoles pies sont des religieux, en particulier des prêtres. La présence de collaborateurs laïcs a été très spécifique jusqu'à la seconde moitié du XXe siècle avec l'arrivée du Concile Vatican II.

La diminution significative des vocations a forcé l'aide d'enseignants et de non enseignants laïcs. En outre, la nouvelle manière de comprendre l'Église comme peuple de Dieu, a favorisé la présence des laïcs dans tous les domaines, en particulier dans l'éducation.

Au Chapitre général spécial (1967-1969), un décret a été approuvé sur «nos relations avec les laïcs»; qui, essaie de régler les relations avec les parents des élèves, les anciens élèves, les enseignants, les employés et serviteurs et même, des parents des religieux. En ce qui concerne les enseignants laïcs, *il est reconnu qu'ils sont assimilés aux religieux dans le ministère scolaire, en leur donnant un traitement équitable et juste et en les formant à être de bons coopérateurs dans les écoles (n° 1000-1004)*¹. Le premier Chapitre général de l'après-concile ne va pas plus loin que de considérer les laïcs comme des coopérateurs utiles et nécessaires des religieux qui ont le charisme piariste.

Dix ans plus tard, lors du Chapitre général de 1979, dans un document intitulé «Pour une éducation plus évangélique», l'Ordre s'engage auprès des Communautés Éducatives Chrétiennes, et insiste sur la présence active et responsable des laïcs en elles: «Nous disons OUI à l'école, mais en tant que communauté éducative chrétienne, composée de religieux, d'enseignants laïcs, d'étudiants, de parents et de personnel non enseignant. Pour que ces communautés éducatives soient vivantes et fructueuses, il est nécessaire qu'il y ait une participation authentique et une coresponsabilité de tous les membres »².

Dans le même esprit, le Père Ángel Ruiz a publié en 1983 une réflexion courageuse et visionnaire sur les communautés ecclésiales calasanciennes. Si la mission des Écoles Pies en tant qu'œuvre de l'Église est d'évangéliser, il faudrait une véritable communauté évangélisatrice insérée dans l'école, soumise à la mission et qui débouche sur des processus éducatifs et pastoraux. Dans un moment de crise profonde, le Père Ángel appelle à un renouvellement de l'Ordre dans lequel la présence des laïcs est essentielle.

La lettre était un appel au renouveau du charisme piariste à travers la promotion de communautés chrétiennes authentiques dans chaque école qui sont le ferment de la vie chrétienne dans toute la communauté éducative.

.....

¹ *Declaraciones y decretos del capítulo general especial (1970) Casa Pompiliana Madrid.*

² CGEP (1980) *Los escolapios se interrogan*, Salamanca. Ediciones Calasancias. p.236).

Dans la lettre, il déclare solennellement que «le charisme piariste n'est pas celui des piaristes. Ce n'est pas la propriété de l'Ordre. Il appartient au Peuple de Dieu. Et en cela il y aura des gens, des deux sexes et de tous âges, en plus des piaristes, qui ont le charisme de la vocation évangélistique des jeunes. S'il en était ainsi, ces personnes participeraient au charisme calasancien»³.

Le Chapitre général de 1985, dans un document réfléchi intitulé «Les laïcs dans les écoles pies», comprit que le nord avait déjà été indiqué par la lettre du père Ángel Ruiz, et que c'était la ligne de l'avenir. Par la suite, la Congrégation générale a publié le décret constitutionnel de la «Fraternité des Écoles Pies», également à la suite d'un autre Chapitre général et du Conseil des Supérieurs Majeurs à Czestochowa (juillet 1987). Dans ce document, le Père Général a souligné que les laïcs étaient l'option pour l'avenir de l'Église et des Écoles Pies.

En 1987, l'Église a célébré le Synode sur les laïcs qui s'est cristallisé dans une lettre du Pape Jean-Paul II, les *Christifideles laici* sur la vocation des laïcs dans l'Église et dans le monde. L'École Pie assume et parie aussi sur les laïcs à un moment aussi crucial pour l'Église et l'École Pie. Neuf ans plus tard, «Vita Concrecrata» déclare que «En raison des nouvelles situations, peu d'instituts sont parvenus à la conviction que leur charisme peut être partagé par les laïcs».⁴

Certes, les Écoles Pies étaient parvenues à cette conviction. La preuve en est qu'il y a eu des expériences très riches de mission partagée entre laïcs et religieux; non seulement dans le domaine de l'action éducative et pastorale, mais aussi dans la prière et la réflexion commune. Des groupes et des communautés sont également apparus avec l'intention claire d'approfondir Calasanz et son charisme. Le charisme piariste est mis à jour à partir d'un voyage conjoint entre religieux et laïcs où la vie et la mission sont partagées.

Déjà avec une bonne expérience accumulée et après une large consultation, le 44^{ème} Chapitre Général (1997) a approuvé le Document sur Les Laïcs dans les Écoles Pies, cadre de référence et fondement du Projet Institutionnel des Laïcs dans l'Ordre.

Le document énumère quatre modes de relation entre les laïcs et l'Ordre pour tenter d'expliquer simplement les différentes situations possibles. Ainsi, en plus d'aider à comprendre la riche variété des laïcs par rapport à l'Ordre, il configure quatre axes autour desquels peuvent tourner les propositions que l'Ordre fait à ceux

qui, de leur vocation laïque, se sentent appelés à partager leur charisme ou collaborer en harmonie. Ce sont des modalités autonomes, bien que complémentaires, qui admettent une certaine circularité des relations. Chacun d'eux accueille une multitude de nuances et de possibilités, peut-être autant que les personnes impliquées. Voici la description des quatre modalités:

- a) **Coopération avec l'activité piariste:** elle est offerte à tous ceux qui collaborent à des projets ou travaux piaristes.
- b) **Mission partagée:** elle est offerte à ceux qui se sentent personnellement et conjointement impliqués dans la mission ecclésiale des Écoles Pies.
- c) **L'intégration charismatique:** elle est offerte à ceux qui veulent vivre associativement⁵ le charisme de Calasanz et des piaristes.
- d) **Intégration juridique:** offerte aux individus et aux groupes qui, à partir de leur appartenance à une communauté ecclésiale au charisme piariste, établissent un lien juridique avec l'Ordre.

Le 46^e Chapitre général (2009) a invité l'Ordre à promouvoir un processus de renforcement de la vie et de la mission piaristes. L'ampleur et l'urgence de la mission piariste, ainsi que l'ouverture des Écoles Pies aux laïcs, conduisent à prioriser la convocation pour participer aux Écoles Pies dans les différentes modalités. De manière particulière, l'Ordre choisit de convoquer, en plus de la vie religieuse piariste, à:

- » i. La Fraternité des Écoles Pies (intégration charismatique)
- » ii. Équipes de mission partagée
- » iii. Ministères piaristes.

Pour mener à bien ces appels, l'un des moyens les plus importants est la promotion des processus pastoraux d'incorporation dans l'Église et les Écoles Pies, essentiellement à travers le Mouvement Calasanz.

En tant que produit final de toutes ces années fructueuses de réflexion et d'expériences, il a été approuvé dans le Directoire de la Participation dans les Écoles Pies » lors du 47^e Chapitre Général (2015). Dans la présentation du document, les fruits d'années de travail sont recueillis: *de nouvelles Fraternités piaristes ont vu le jour, les ministères piaristes confiés aux laïcs ont été définis: ministère de l'éducation chrétienne, ministère pastoral, transformation sociale. Différents itinéraires de mis-*

3 RUIZ ISLA, A (1983) *Comunidades Eclesiales Calasancias*. Ediciones Calasancias. Salamanca, p. 64

4 Vita Consecrata". *Exhortación postsinodal de Juan Pablo II*, 25 de marzo de 1996, n.54).

5 Aunque en algunos casos tenga que vivirse de manera individual (Cfr. *El laicado en las Escuelas Pías*, n. 22 c).

sion partagée ont été définis, la vocation du «laïc piariste» a été consolidée et des expériences de vie communautaire partagée ont été réalisées entre religieux et membres des fraternités piaristes; Des progrès ont été faits dans la conscience que parmi nous nous construisons des Écoles Pies, de cette manière les vocations religieuses et laïques doivent être vécues intensément, chacune selon sa spécificité, pour que la communion soit vraiment riche.⁶

Une manière de solidifier cette nouvelle manière de comprendre les Écoles Pies est l'incorporation dans les Règles les concepts de «Fraternité piariste» (R 228), de «Communauté chrétienne piariste» (R 103) et de «Présence piariste» (R 12).

PROPOSITIONS POUR INCLURE LE PROJET ÉDUCATIF

Dans le Directoire de la Participation (2015)⁷ il y a déjà une bonne proposition pour dynamiser chacune des quatre modalités d'intégration dans le charisme piariste et que nous ne pouvons développer dans cet article pour des raisons d'espace.

Nous souhaitons souligner que l'incorporation de cette dimension dans le projet éducatif est essentielle pour la persistance charismatique d'une présence piariste dans le temps. Il doit être accompagné et encouragé par la congrégation provinciale et par le conseil de la Fraternité.

DES EXPÉRIENCES QUI AIDENT LES ÉDUCATEURS POUR UNE PLUS GRANDE INTÉGRATION DANS LE CHARISME PIARISTE

1. Connaissance de la figure de Calasanz, de sa spiritualité et de sa pédagogie.
2. Connaissance directe des personnes dans les différentes formes de participation.
3. Connaissance des différentes réalités de la participation existante: communauté chrétienne piariste, équipes de présence, communautés de vie commune de religieux et de laïcs, envois missionnaires et réseau piariste d'Itaka.
4. Possibilité d'exercer la vocation éducative.
5. Espaces de croissance en tant que personne dans les écoles pies.
6. Témoignage et proximité de certains religieux piaristes.
7. Accueil et confiance des Écoles Pies.
8. Participation aux processus (cours, expériences...) de formation piariste.
9. Partager la mission (laïcs et religieux)
10. Engagement clair des Écoles Pies à intégrer les laïcs
11. Participation aux processus pastoraux dès l'enfance, en particulier la pastorale des vocations et le mouvement Calasanz.
12. Contact avec les enfants dans le besoin, en particulier dans les œuvres où le travail conjoint des laïcs et des religieux est visible.
13. Participation à la communauté chrétienne Piariste vivant à l'école
14. Contact avec d'autres expériences vivantes du charisme piariste.

6 CGEP (2015) La participación en las Escuelas Pías. Ediciones Calasancias. Pág 11.

7 CGEP (2015) La participación en las Escuelas Pías. Ediciones Calasancias. Madrid-Roma



RÉFLEXION ET DIALOGUE EN GROUPE

- *Partagez la relation de Calasanz avec les laïcs.*
- *Quelle proposition l'école fait-elle pour que les éducateurs participent au charisme et comment la valorisez-vous?*
- *Qu'est-ce que la communauté chrétienne piariste, qui la compose, comment la renforcer?*
- *Quelles expériences ont le plus influencé votre histoire pour vous identifier au charisme piariste?*
- *Dans quel type de participation vous trouvez-vous et à laquelle vous sentez-vous appelé?*
- *Quelle est l'attitude des religieux que vous connaissez face à l'intégration des laïcs dans le charisme?*
- *Quelle est l'attitude de vos camarades de classe face à la proposition des Écoles Pies concernant la participation au charisme?*